

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2007 à 20 h 30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la délibération 11

Sous la présidence de Monsieur Pierre EYNARD, Maire

Présents : MM, CHASTEL, SOULIGOUX, PIROUX, MOULHADE,

MM GIRARD, LHOMENEDE, MISSONNIER, PHILIS, TIXIER

Mme BAYLOT,

Absents : Mmes CLAUZIER, LAMAT, VARENNES, M RAYMOND

Secrétaire de Séance : Christelle BAYLOT

CONVENTIONS

1 Avec la CCB pour les horaires du centre de loisirs

Alain MOULHADE précise les nouveaux horaires de la garderie avec un réaménagement des horaires, l'ouverture le matin à lieu désormais à 7h30 et le mercredi la fermeture est effective à 12h.

2 Avec la DDE pour les autorisations d'occupations du sol

Patrice CHASTEL explique qu'une réforme sur les permis de construire entre en vigueur le 1^{er} octobre prochain. Il ajoute que les certificats de classe A restent à la charge des mairies et les déclarations préalables qui remplacent les déclarations de travaux et les certificats de classe B sont du domaine de la DDE.

3 Avec la CDGFPT pour les dossiers de retraite

Monsieur le Maire précise que le centre de gestion gère les carrières des agents. Pour préparer les dossiers le coût d'intervention est de 35 euros de l'heure avec un minimum de 10 euros par dossier.

Adopté à l'unanimité

ADMISSION EN NON VALEUR - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de procéder à l'annulation de titres portant sur des taxes d'assainissement et non réglées après plusieurs poursuites. Les montants s'élèvent à 63.56 euros et 5.60 euros

Adopté à l'unanimité

RISQUES MAJEURS /PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET D' INFORMATION

DOSSIER D' INFORMATION COMMUNALE

La réglementation place la commune au cœur du dispositif.

Alain Moulhade a préparé les dossiers avec les services de la Préfecture.

La mise en oeuvre du plan est effectuée pour les risques suivants : conditions climatiques, inondations, rupture de barrage, pollution de l'eau potable, feux de forêts et transport de matières dangereuses .Les dossiers sont consultables en Mairie.

Adopté à l'unanimité

GITE ERMITAGE SAINT-VINCENT - COMPENSATION PERTE CA

Monsieur le Maire explique qu'en raison des travaux à l'église et aux abords, le gîte a subi une baisse importante de sa fréquentation notamment le service de restauration n'a pu être installé dans la cour. La perte est estimée par les gérants à 4000€ En conséquence il propose d'exonérer les gérants de trois mois de loyer soit 1575 euros HT

Adopté à l'unanimité

EGLISE - LE POINT FINANCIER ET COMPLEMENT DE TRAVAUX

Monsieur le Maire donne le coût prévisionnel des travaux soit 199 047.88 euros TTC et à ce jour il a été consommé 179 088.91 euros TTC. Il reste à payer 773.55 euros au Centre de gestion et 3887 euros à l'architecte Mr BESANCON.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de réserver les pierres à l'entreprise VALLAT et donner l'ordre de service pour refaire l'éperon arrière.

Adopté à l'unanimité

ECHANGE RUE DU CEROUX - DESIGNATION NOTAIRE / GEOMETRE

Etant concerné, Monsieur TIXIER ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le Maire rappelle les conclusions favorables de l'enquête publique concernant un échange de terrain rue du ceroux avec la famille TIXIER.

Il propose de désigner le cabinet de géomètre Géoval et l'office notariale BLUM, BOYER, CHAMELOT pour établir les actes.

Adopté à l'unanimité

ACHATS DIVERS EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire donne la liste des différents achats :

Un petit meuble de cuisine pour la cantine

Des petites chaises pour le centre de loisirs

Des rayonnages et des serres livres pour la médiathèque

Un téléphone sans fil pour l'école

Adopté à l'unanimité

ACCEPTATION REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Maire donne le montant proposé par notre assureur en réparation d'un préjudice matériel : 750.87 euros.

Adopté à l'unanimité

CIRQUES - CONDITIONS POUR AUTORISATION

Monsieur le Maire signale qu'il a été saisi à plusieurs reprises de demande d'installation de la part de propriétaires de cirques. Après débat il est proposé d'accorder des autorisations moyennant une caution de 500 euros.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

Mr le Maire indique que le tour de l'avenir passe sur la commune de Vieille Brioude.

Mr TIXIER signale que les conduites téléphone ont été enterrées par la société SNCPT vers le pont du Ceroux provoquant un éboulement. Il ajoute que l'entreprise VALVERT n'a pas effectué correctement les travaux de vidange du dessableur rue du Ceroux et demande donc s'il y a eu une facturation et un paiement de cette opération. De plus il signale que Mr CHAPAVEYRE ne peut plus accéder à la Barthe pour chercher du bois.

Mr SOULIGOUX donne le programme de la fête de la vigne qui aura lieu le 14 octobre et précise qu'un nouvel ordinateur a été acheté pour la médiathèque. Il propose d'affecter l'ancien à l'école.

Mr LHOMENEDE signale la disparition d'un panneau à Védrines

Mr PIROUX indique que l'entreprise ODTP a procédé à la mise en place du grillage autour de l'aire de jeux à Simpal

Mr MISSONNIER transmet une demande pour la mise en place d'un abri bus à VAZEILLES.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 00.